

## "Vooruit" fait une priorité de la légalisation de la gestation pour autrui (GPA)

[la rédaction](#) / 23/09/2021

La proposition de loi de Vooruit pour légaliser une forme de maternité de substitution obtient un statut prioritaire à la Chambre. Un cadre médical et juridique strict protège tant la mère porteuse que les parents d'intention, rapportent jeudi De Standaard et Het Nieuwsblad.



© PHOTOPQR/OUEST FRANCE/MAXPPP

En Belgique, la gestation pour autrui (GPA) n'est pas interdite, mais la mère porteuse reste légalement la mère. Cela signifie que l'enfant doit être remis pour adoption, ce qui ne peut être fait que deux mois après la naissance. La procédure conséquente peut prendre jusqu'à deux ans, ce qui en pratique mène souvent à des drames humains.

La proposition ne concerne que l'encadrement de la maternité de substitution de haute technologie, ou GPA, qui implique une fécondation in vitro. Pour Vooruit, la mère porteuse ne peut livrer de matériel génétique. Ce qui réduit les risques qu'elle refuse de se séparer de l'enfant en fin de compte.

Le parti a donné un statut prioritaire à la proposition, ce qui signifie que le sujet sera abordé avec certitude cette année.